

Département du Gers

Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat

Arrêté le 08 février 2024

Enquête publique du 16 septembre au 18 octobre

PLU approuvé le 04 mars 2025



PLAN DE ZONAGE

3.2

La commune de : BEAUPUY

Projection RGF 93 / Lambert 93

Source : CCGT - Atelier Urbain - Cadastre DGFIP 2024 tous droits réservés

- ZONAGE D'URBANISME
- U1d : Tissu villageois des autres communes

U2b : Tissu urbain à vocation principale d'habitat

AU0 : Zone future à urbaniser à vocation urbaine

AU2 : Zone à urbaniser

A : Zone agricole

Asp : Secteur dédié aux services publics ou d'intérêt collectif

At : STECAL destiné aux activités de tourisme et de loisirs

Ax : STECAL destiné à l'extension des activités diffuses existantes

N : Zone naturelle

Nce : Corridor écologique lié à la présence de l'eau (Trame bleue)

Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs

- PRESCRIPTION PONCTUELLE
- ◆ Elément paysager à protéger : bâtiment remarquable (article L151-19 du CU)

◆ Elément paysager à protéger : petit patrimoine (article L151-19 du CU)

▲ Arbre isolé à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)

● Elément paysager à protéger : mare (article L151-23 du CU)

■ Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11 du CU)

- PRESCRIPTION LINEAIRE
- ***** Espace Boisé Classé à protéger ou conserver (article L113-1 du CU)

***** Elément paysager à protéger : haie (article L151-23 du CU)

***** Cheminement doux à conserver ou à modifier (article L151-38 du CU)

----- Elément paysager à protéger : cours d'eau (article L151-23 du CU)

- PRESCRIPTION SURFACIQUE
- Elément paysager à protéger : paysage/histoire (article L151-19 du CU)

----- Elément paysager à protéger : boisement (article L151-23 du CU)

----- Elément paysager à protéger : plan d'eau (article L151-23 du CU)

----- Emplacement réservé (article L151-41 du CU)

----- Périmètre des secteurs avec OAP

